



Association Départementale des Chasseurs de Petit Gibier de l'Allier

Bulletin information n°19

Décembre 2024- Janvier 2025



Spécial Palombe

Siège social : Fontys 03600 Hyds

Secrétariat : 5 place de la Chaume 03420 Marcillat-en-Combrailles

Mail : adcpq03@orange.fr

Le mot du Président



Le pigeon, ce mal-nommé, ce mal-aimé, et pourtant

Les gibiers, en particulier les oiseaux, portent souvent des noms qui font rêver : le faisan vénéré, la perdrix grise, la bécassine sourde ou des marais, la mordorée, les milouins ou autres sarcelles. 90 espèces de gibiers aux noms le plus souvent magiques sont chassables en France.

La simple évocation de ces noms nous transporte déjà dans des rêveries de chasseurs, remplies d'étangs, de plaines bocagères, de petits matins brumeux et d'odeurs de sous-bois.

Mais au pays de cette langue française fleurie et poétique figure un gibier au nom bien banal : le pigeon. Même affublé de son nom complet, le pigeon ramier ne fait pas recette.

Pour le citadin, le pigeon évoque un oiseau envahissant, nuisible, sale et porteur de maladies.

Pour le rural, le pigeon de ferme dégrade les bâtiments d'exploitation par une production volumineuse d'une fiente toxique.

Le pigeon, c'est aussi le naïf qui s'ignore et qui tombe dans le panneau dressé par ses congénères peu scrupuleux.

Le contribuable très souvent, le consommateur parfois aussi, se sentent concernés par ce sobriquet peu flatteur.

Et pourtant... il n'a pas dit son dernier mot, ni son dernier nom d'ailleurs. Sous la variante plus élégante de ses cousins proches, la tourterelle des bois ou la palombe, notre colombidé est non seulement un magnifique oiseau de chasse dont la capture nécessite des trésors de ruse et de subtilité, mais il est également l'un des plus savoureux gibier qui soit.

André Malraux, qui avait sa table dressée chez Lasserre en quasi-permanence a d'ailleurs donné son nom à l'une de recettes les plus fameuses de la gastronomie française : le Pigeon André Malraux. Farci au foie gras de canard, ce plat mythique figure encore aujourd'hui à la carte de ce grand restaurant emblématique.

Votre bulletin d'information n°19 vous fera découvrir ou re-découvrir les mystères de cet oiseau migrateur mythique, autrefois qualifié de « sauve-bredouille », et maintenant considéré comme gibier noble à part entière, et.... monument de la gastronomie française.

Bien amicalement en Saint-Hubert

Thierry Paulhac

Tout savoir sur le pigeon ramier, le gibier le plus chassé en France

D'APRES UN ARTICLE PARU DANS LE CHASSEUR FRANÇAIS.COM

Le pigeon ramier, également appelé palombe ou simplement ramier, se distingue comme [l'une des proies préférées des chasseurs français](#). Cet article dresse le portrait de ce pigeon, très répandu dans nos contrées.

Principales caractéristiques du pigeon ramier

Le pigeon ramier (*Columba palumbus*) est l'espèce de pigeons européens la plus grande et la plus commune. En effet, il est nettement plus grand et plus trapu que les autres. Il mesure entre 40 et 42 cm de long, pour une envergure de 75 à 80 cm. Son poids varie entre 280 et 610 g. Précisons qu'il n'y a chez lui pas de dimorphisme sexuel.

Le ramier se caractérise par un plumage gris-bleu sur la tête, le dos et les ailes. Quant à sa poitrine, elle présente des teintes d'un blanc rosé. On retrouve également deux taches blanches distinctives au niveau de son cou, avec des bords aux coloris vert sombre. À noter que ces taches sont absentes chez les juvéniles. Son bec est rouge orangé à la base et jaune vif à la pointe. En outre, son plumage, bien que très épais, est particulièrement fragile. Le moindre choc peut lui faire perdre des plumes.

Cinq sous-espèces de pigeons ramiers sont référencées (dont l'une est éteinte). Elles se distinguent par de légères différences de couleur du plumage et des parties nues. Le pigeon ramier est également connu pour son chant très typique. On l'entend partout, même en ville. Ce chant est sonore, de tonalité basse et légèrement rauque. Concernant son vol, celui-ci est énergique et rapide. Ses battements d'ailes sont puissants et produisent un sifflement continu.

Habitat et comportement de la palombe

Le pigeon ramier est largement répandu dans toute l'Europe. On le trouve également en Asie centrale et occidentale ainsi qu'en Afrique du Nord. Son aire de nidification s'étend de l'Europe jusqu'à l'Oural (chaîne de montagnes située en Russie). En France, il occupe la grande majorité du territoire. Il fréquente tous les milieux boisés. On peut ainsi le rencontrer dans les milieux forestiers, les parcs urbains, les jardins, les zones agricoles, etc. Le ramier, tout comme [le pigeon biset](#), a colonisé les grandes villes. À Paris, notamment, ses effectifs ont doublé entre 2001 et 2021. Selon [l'association LPO](#), la région Île-de-France compterait environ 100 000 couples de pigeons ramiers.

Le *Columba palumbus* est un oiseau très grégaire, particulièrement dans les zones d'alimentation où ils peuvent former des groupes de plusieurs milliers d'oiseaux. Cet effet de masse les aide à se préserver des prédateurs. De plus, ils font presque tout en groupe. Ils se lèvent le matin pour chercher de la nourriture et de l'eau, et se reposent ensemble, perchés côte à côte. En effet, le ramier apprécie la compagnie de ses semblables la nuit. Il les rejoint sur ce qu'on appelle des dortoirs.

Concernant son alimentation, la palombe se nourrit principalement au sol. Elle privilégie une alimentation végétale composée de feuilles, de bourgeons, de jeunes pousses, et d'une variété de graines, cultivées ou sauvages. Elle consomme également

une petite proportion d'invertébrés comme des vers, des larves, divers insectes et des petits mollusques.

Ainsi, sa capacité à s'adapter à différents environnements et son régime alimentaire diversifié contribuent à la pérennité de son espèce.

Reproduction du pigeon ramier

Le pigeon ramier est une espèce monogame. Lorsqu'un couple se forme, il reste très souvent uni pour toute la vie. Il s'agit d'oiseaux très fidèles et territoriaux. La reproduction se déroule généralement de février à novembre. À noter que cette période varie considérablement en fonction des régions. Le nid est souvent construit dans un arbre ou un gros arbuste. Il peut toutefois se trouver sur des structures artificielles dans les zones urbaines.

La femelle pond habituellement deux œufs par nid, qu'elle couve avec le mâle pendant environ 17 jours. Durant cette période, le mâle est très protecteur. Il défend sa famille et son territoire avec acharnement. Le pigeon ramier nourrit ses poussins avec une substance riche en protéines appelée "lait de jabot" ou "lait de pigeon". Ce lait est sécrété par le jabot, un organe de l'appareil digestif. Les jeunes quittent le nid environ un mois après l'éclosion. Avant, ils restent totalement dépendants de leurs parents. En effet, avant une trentaine de jours, ils ont encore besoin d'être couvés et nourris au lait de jabot. Le pigeon ramier peut avoir plusieurs couvées par an (2 à 5 pontes), en fonction des conditions environnementales et de la disponibilité des ressources alimentaires.

Le pigeon ramier est un oiseau emblématique de la faune française, apprécié tant pour son abondance que pour son comportement fascinant. Sa présence répandue dans divers habitats, des forêts denses aux parcs urbains, témoigne de sa remarquable capacité d'adaptation. Chassé pour sa chair savoureuse, il demeure l'une des espèces de gibier les plus prisées en France.

Trois choses à savoir sur la migration de la palombe

D'APRES UN ARTICLE PARU SUR LE SITE CHASSE PASSION .NET

La palombe (pigeon ramier) est un gibier mythique pour de nombreux chasseurs. C'est sûrement dans le sud de la France, où l'on compte le plus de passionnés, que la ferveur est la plus intense. Les « paloumayres », comme on les appelle, s'isolent durant tout le mois d'octobre dans leurs palombières pour guetter l'arrivée des bandes de palombes. Mais il n'y a pas que dans le sud-ouest que la palombe est prisée : un peu partout en France, de nombreux passionnés apprécient la chasse au pigeon. Autrefois considéré davantage comme un « sauve-bredouille », ce gibier est aujourd'hui devenu une espèce noble et très recherchée.

Pour mieux comprendre la palombe et percer quelques-uns de ses mystères, voici 3 informations essentielles la concernant.

1. Une migration partielle et de plus en plus perturbée

L'espèce est partiellement migratrice, avec des déplacements principalement diurnes. Les oiseaux des régions plus chaudes et tempérées d'Europe ne migrent généralement pas. En revanche, ceux des zones nordiques et continentales quittent leurs territoires pour échapper aux rigueurs de l'hiver, se dirigeant vers les côtes atlantiques de

l'Europe, la péninsule Ibérique, le nord du bassin méditerranéen, ainsi que la Turquie et le Moyen-Orient.

En France, à partir de la fin septembre, les populations locales, sédentaires, voient arriver de nombreux migrants. Ces oiseaux se rassemblent à l'ouest des Pyrénées, où ils se préparent à franchir les cols du Pays Basque pour atteindre leurs zones d'hivernage, notamment en Espagne, voire en Afrique du Nord. Ces traversées créent parfois des regroupements spectaculaires, avec un pic de migration postnuptiale en France généralement observé entre le 10 et le 20 octobre au moment de la St Luc, tandis que le retour des oiseaux vers l'Europe s'effectue entre mars et avril. Cette année, en raison des conditions météorologiques, ce pic pourrait survenir plus tard.

Cependant, cette migration est de plus en plus perturbée en raison des méthodes agricoles et du réchauffement climatique. Au cours des dix dernières années, l'expansion des champs de maïs dans le sud-ouest de la France a modifié les habitudes migratoires traditionnelles. De plus en plus d'oiseaux choisissent désormais de passer l'hiver au pied des Pyrénées, évitant ainsi de franchir les cols. Ce changement semble particulièrement affecter les populations originaires d'Europe centrale.

2. Le champ magnétique terrestre comme boussole

Les palombes sont capables de percevoir le champ magnétique de la Terre, ce qui leur permet de s'orienter pendant leurs longues migrations. Elles utilisent ce sens pour déterminer la direction générale nord-sud, essentielle pour suivre leur route migratoire, notamment lorsque d'autres repères, comme le soleil ou des éléments visuels, ne sont pas disponibles.

Grâce à cette perception magnétique, les palombes possèdent une sorte de boussole naturelle intégrée. Cela leur permet de maintenir une trajectoire migratoire stable, même en l'absence d'indications visibles, comme par temps nuageux ou lors des vols nocturnes.

Il est supposé que des récepteurs spécialisés situés dans les yeux ou le bec des palombes leur permettent de détecter les lignes du champ magnétique terrestre. Ils s'en servent non seulement pour s'orienter, mais aussi pour ajuster leur route en fonction de leur position géographique.

Le champ magnétique n'est toutefois pas la seule aide à la navigation des palombes. Elles combinent cette information avec des repères visuels, la position du soleil et des étoiles, ainsi que la mémoire des paysages traversés. Cette combinaison leur permet de migrer avec une grande précision.

3. L'influence des vents

Les vents jouent un rôle déterminant dans la migration des oiseaux, y compris celle des palombes, en influençant leur vitesse, leur trajectoire et leur dépense énergétique.

- **Vents favorables** : Les oiseaux migrateurs tirent parti des vents arrière (ou vents de dos) qui soufflent dans la même direction que leur déplacement. Ces vents leur permettent d'économiser de l'énergie et de se déplacer plus rapidement et facilement vers leurs destinations. Un vent arrière fort peut considérablement augmenter la vitesse de vol des palombes et raccourcir leur temps de migration. Ces vents favorables sont souvent des vents de nord ou de nord-est.
- **Vents défavorables** : À l'inverse, un vent d'ouest ou de sud est considéré comme défavorable, car il oblige les palombes à dépenser beaucoup d'énergie pour peu de progrès. En général, dans ces conditions, elles préfèrent ne pas voler ou voler très peu, ce qui est source de frustration pour les chasseurs, qui n'apprécient guère ces situations.

En fonction des conditions du vent et de sa force, les palombes peuvent voler jusqu'à une altitude de 2000 mètres sans aucun problème.

Quelle est l'altitude maximale à laquelle les oiseaux peuvent voler ?

La planète compte près de 9 700 espèces d'oiseaux, chacune ayant son propre domaine de vol. Mais quelle est la limite de leur altitude de vol ?

De manière générale, la majorité des oiseaux volent à moins de 1 000 mètres d'altitude. Mais il en existe beaucoup d'autres qui sont capables de voler au-delà et d'atteindre des hauteurs vertigineuses. Par exemple, la cigogne blanche peut atteindre une altitude de 4 800 mètres lors des périodes de migrations. Le canard colvert, très populaire en France, peut quant à lui voler jusqu'à 6 400 mètres de hauteur. Les cygnes chanteurs, que l'on voit aussi souvent dans l'Hexagone, atteignent 8 200 mètres de hauteur lorsqu'ils volent.

Quel est l'oiseau qui détient le record de vol en altitude ?

La palme d'or de l'oiseau qui vole le plus haut revient au vautour de Rüppell. De manière générale, il vole à plus de 10 000 mètres de hauteur. Et l'altitude record est de 11 200 mètres de hauteur. Soit encore plus haut que le mont Everest qui culmine à 8 849 mètres ! Cette hauteur a été constatée lorsqu'un vautour de Rüppell est entré en collision avec un avion au-dessus de la Côte d'Ivoire. En effet, cet animal est originaire d'Afrique de l'Ouest et de l'Est. Le vautour de Rüppell peut peser jusqu'à 8 kilogrammes et son envergure atteindre les 2,50 mètres chez l'adulte. Il est capable de voler durant de longues distances et peut s'éloigner jusqu'à 150 kilomètres de son nid. Il est considéré comme une espèce menacée, car sa population est en déclin.

Un oiseau peut-il voler à une hauteur supérieure de celle des avions ?

En moyenne, un avion de ligne atteint entre 5 100 et 12 000 mètres d'altitude selon les distances parcourues. Les jets privés peuvent atteindre les 15 000 mètres, mais il s'agit de la hauteur maximale pour les avions. Il existe des espèces d'oiseaux capables de voler au-dessus des avions, mais aussi dans l'espace aérien. Il y a alors des risques

de collision entre les appareils et les volatils. Ce phénomène est appelé risque aviaire. En effet, ce risque est fréquent et peut entraîner des dangers critiques pour l'appareil, sans oublier le danger pour l'animal. Aux États-Unis, ce type de collision a entraîné l'incendie d'un avion qui a dû atterrir en urgence, sans autre incidence ni blessé.

Les oiseaux qui volent et vivent à plus de 2 000 mètres d'altitude

Même si certaines espèces d'oiseaux sont capables de voler à des hauteurs impressionnantes, la plupart font leur nid dans des arbres, c'est-à-dire à une altitude beaucoup plus basse. C'est lors de la chasse ou des migrations que les oiseaux volent très haut. Toutefois, il existe une espèce d'oiseau capable de vivre à plus de 2 000 mètres d'altitude. Il s'agit du pivert, encore appelé pic-vert. Ce petit oiseau d'une trentaine de centimètres ne pèse que 200 grammes. Et pourtant, en Europe, il se complait à vivre très haut même si certains peuvent aussi vivre dans les bois. Mais le pivert préfère la hauteur pour pouvoir échapper facilement à ses prédateurs.

La chasse en Europe, en France, dans les Régions et les départements

Finistère

Lièvres contaminés

Le réseau SAGIR est en ébullition dans le Finistère à la suite d'une forte mortalité de lièvres. D'après les dernières analyses, ils seraient victimes du virus EBHS qui est très contagieux.

Calvados

Plus connu sous le nom de faisan commun, le faisan de Colchide fait l'objet de multiples attentions depuis plusieurs années dans le Calvados... 2024 est celle au cours de laquelle la FDC 14 a mis le paquet pour un développement durable de l'espèce. Pour ce, elle a élaboré un plan ambitieux.

D'APRES UN ARTICLE PARU DANS NOS CHASSES N°783

Dans le Calvados, après avoir connu une « explosion démographique et spatiale », la population de faisans à travers le département aurait tendance à se stabiliser depuis 2022. Dans le même temps, si la politique de repeuplement lancée en 2013 reste un succès — plus de 125 000 oiseaux ont été lâchés en 10 ans —, le nombre de territoires y participant est quant à lui en baisse depuis 3 printemps. Pour la fédération, il était donc temps d'imaginer une autre manière de participer au maintien, voire au développement, de l'espèce faisan.

C'est dans cet esprit que la fédération a mis en place en 2024 une opération de grande envergure avec un plan ambitieux sur trois ans.

Au cours du mois de mars, les administrateurs ont exposé lors des réunions de secteur les grandes lignes de cette opération. Ensuite, lors de l'assemblée générale, une « piqûre de rappel » a été effectuée.

Piégeage, agrainage, aménagement

Aujourd'hui, la fédération se félicite de l'intérêt des chasseurs pour cette politique; laquelle peut en effet permettre aux gestionnaires de territoires de bénéficier d'une subvention couvrant jusqu'à 100 % du prix des oiseaux réintroduits (limite de 45 oiseaux aux 100 hectares). Pour bénéficier de cette nouvelle convention « faisan » (engagement sur 3 ans), un certain nombre de conditions sont toutefois à respecter :

- Adhésion au Contrat Multi-Service (CMS)
- Construction de l'installation de pré-lâcher
- Non tir de la poule faisane

Afin de percevoir l'intégralité de la subvention, trois conditions sont requises. Le territoire qui souhaite profiter de la convention « faisan » doit s'engager contractuellement avec la fédération à réguler les prédateurs, agrainer le territoire et procéder à des aménagements.

« Si les trois conditions ne sont pas réunies, la subvention peut être partielle, souligne la Fédération. À titre d'exemple, un territoire qui régule les prédateurs mais sans agrainer, ni aménager, ne recevra que 50 % de la subvention. Autre exemple, si un territoire agraine et aménage, il bénéficie alors de 30 % plus 20 % soit une subvention de 50 %... Cette souplesse dans les modalités a pour but de favoriser la participation d'une majorité de territoires. »

Implacable logique, pragmatisme et innovation, ce nouveau plan « faisan » semble parfait et ouvert au plus grand nombre.

« C'est grâce au petit gibier que nous pourrions attirer de nouveaux chasseurs et de nouvelles chasseresses... »

« La Fédération a décidé de faire du petit gibier un enjeu stratégique pour notre département, car c'est grâce au petit gibier que nous pourrions attirer de nouveaux chasseurs et de nouvelles chasseresses, a déclaré Geoffroy de Lesquen, administrateur présidant la commission petit gibier. »

Avec un budget dédié de près de 200 000 euros, l'ambition de la Fédération est de retrouver une population de faisans sauvages importante sur l'ensemble du département. Si l'objectif était atteint, cela ravirait le plus grand monde, des gestionnaires aux chasseurs en passant par le grand public qui adore cette espèce dont le coq porte 1 000 couleurs. Et, si l'engouement venait à se confirmer, il se dit que la même démarche pourrait être prochainement appliquée à la perdrix grise.

Quoi qu'il en soit, quand on aime et défend la chasse populaire, il est si bon de constater que sur le terrain, des hommes, aidés par leur Fédération départementale, se battent encore en faveur du petit gibier.

Haute-Marne

Le département de Haute-Marne va débloquer 450 000 euros pour soutenir la pratique de la chasse

Le Conseil départemental de Haute-Marne a annoncé récemment la mise en place d'un grand « plan chasse » en partenariat avec la Fédération des chasseurs du département. Le département a décidé de soutenir les activités cynégétiques et va allouer des fonds aux chasseurs pour travailler sur 5 axes de développement.

Objectif : faire avancer le monde de la chasse.

Le Conseil départemental a annoncé ce week-end qu'un plan chasse allait être mis en place et permettra de travailler avec la Fédération des chasseurs sur 5 axes précis :

- la jeunesse,
- la sécurité à la chasse,
- la biodiversité et la protection de la faune sauvage,
- la protection animale,
- l'alimentation locale.

Dès maintenant, les jeunes vont pouvoir bénéficier du plan à travers un chèque de 130 euros qui sera proposé à tous les jeunes chasseurs âgés de 16 à 25 ans. Ce chèque permettra aux nouveaux nemrods de s'équiper en matériel dans les commerces spécialisés du département.

Le travail se poursuit sur la sécurité à la chasse avec le financement de miradors, de gilets oranges mais aussi de gilets de protection pour les chiens qui se frottent régulièrement au grand gibier.

Si, du côté de la biodiversité, la Fédération va pouvoir pérenniser ses projets en cours, le plan chasse va aussi garantir la continuité des plantations de haies, l'entretien de friches et de cultures mellifères.

Concernant l'alimentation locale avec pour but de donner accès à la venaison plus facilement pour la population du département. Une opération test avait eu lieu auprès des collégiens du département qui ont pu consommer du gibier dans les cantines scolaires à deux reprises. Cette opération avait été très bien reçue et devrait donc être renouvelée.

Un budget pour un secteur économique dynamique.

Le Conseil départemental de Haute-Marne a accordé 450 000 euros sur 3 ans aux chasseurs pour ce plan chasse afin de leur permettre de mener à bien différents projets évoqués précédemment. Les activités cynégétiques sont des moteurs d'une partie de l'économie et de nombreux emplois dépendent de la chasse. Les autorités sont conscientes de cette dynamique et, même si les « anti-chasses » vont encore une fois hurler au scandale, le Conseil départemental a expliqué que ce plan chasse intervenait « Au même titre que le soutien aux autres associations sportives, culturelles et de loisirs, le Département a décidé de soutenir ses 6 000 chasseurs qui pratiquent ce loisir ». La chasse est d'ailleurs le 2^{ème} loisir pratiqué dans ce département après la pêche

Nos associations partenaires

L'ADCPGo3 soutient cet appel car le petit gibier ne peut exister que grâce aux piégeurs.



Lu dans le Journal des piégeurs N° 136 de décembre 2024 cet appel du Président de l'AGRPDO3 à la mobilisation des piégeurs dans l'Allier :

«Piégeurs Bourbonnais» l'Association est enfin reconnue pour ses actions en faveur de la biodiversité par l'agrément protection au titre de l'article L141-1 du code, mais aussi par votre inertie manque de déclarations de dommages chiffrées, de bilans annuels, de réponses aux sondages, de participation. Nous risquons de perdre cet agrément qui finit en 2025. Chaque ACCA a au moins un piégeur et les résultats de son activité ne sont pas transmis à l'Association, il en est de même des sociétés communales ou non, pourquoi ? Votre conseil d'administration et le bureau, malgré son dévouement pour l'Association, vieillissent et craignent de voir leurs efforts réduits à néant, à terme c'est l'AGRPD qui disparaîtra, le maintien des espèces à réguler est remis en cause à chaque CDCFS, souhaitez-vous qu'il ne reste que les «ESOD»?

Déjà le ragondin (qui pullule) est en baisse sur les bilans. La relève ne se fait pas sentir, chacun reste dans son coin, même le site internet est peu visité. Votre attitude témoigne d'un désintéressement pour l'intérêt général au détriment de l'intérêt particulier, c'est décourageant. Piégeurs Bourbonnais réveillez-vous, ne comptez pas sur la FDC, le piégeage n'est pas dans ses objectifs, ce n'est pas un acte de chasse. Il convient donc que les piégeurs se mobilisent et ne voient pas dans l'Association qu'un moyen de se procurer du matériel, ce n'est pas qu'une centrale d'achat.

Comme beaucoup ont pu le constater je pratique le «parler-vrai» c'est important, ce n'est pas en biaisant les réalités que nous avancerons.

2024

CRÉATION DE L'U.N.C.P.G. (Union Nationale des Chasseurs de Petit Gibier)

Pour une chasse responsable et durable !

L'Union Nationale des Chasseurs de Petit Gibier (UNCPG) souhaite fédérer et dynamiser les actions des associations départementales des chasseurs de petit gibier. Cela permettra de ...

- Partager les expériences de terrain et les études scientifiques
- Développer un réseau national de veille et d'action réactif et efficace
- Mieux collaborer avec les instances cynégétiques françaises
- Apporter de nouveaux arguments à l'image positive de la chasse en France

Email : uncpg@orange.fr

Nids et Œufs (Tous les indices pour les identifier)

Grive draine	
Nid Construction par la femelle à 4-10 m du sol, dans les arbres (jusqu'à 25 m pour les grands résineux) ; armature de torchis argileux mêlée de mousse, herbe sèche, brindilles et lichen enchevêtrés, garniture intérieure d'herbes sèches (d : 16-20 cm ; h : 11-12 cm ; p : 6 cm) Œuf Ovale : 31,2 x 22,3 mm ; fond bleu vert, verdâtre ou gris brunâtre, parsemé de taches ou points brun rouge, brun pâle ou gris violacé (densité variable). Ponte de 3-5 œufs Incubation de 13-15 jours par la femelle seule. Poussins Nidicoles : long duvet abondant blanc fauve, gosier jaune et commissures jaune pâle ; nourris d'invertébrés (insectes, vers, limaces) par les 2 parents (au nid pendant 2 semaines, puis encore 2 en dehors, souvent par le mâle seul si la mère fait une deuxième ponte). Période de reproduction Premières pontes fin mars, mais œufs jusqu'à mi-juillet (2 couvées par an en principe) D'APRÈS LA NATURE A LA LOUPE (CHASSEUR FRANÇAIS)	

Réglementation et sécurité



Rappel

Déclarer vos armes sur le SIA : Date butoir : le 31 décembre 2024

A l'attention de tous les chasseurs :

Attention: Il est obligatoire de créer votre compte SIA et déclarer vos armes avant le 31/12/2024.

A compter de Janvier 2024, si votre compte n'est pas créé, vos armes pourront être confisquées.

Il est demandé aux Présidents des sociétés de chasse de relayer cette information auprès de leurs chasseurs et notamment ceux qui ne disposeraient pas d'internet.

Événements et Dates à retenir – Agenda



28 au 31 mars 2025 à Mantes la Jolie 78200 : Salon de la chasse et de la Faune Sauvage

11-12-13 avril 2025 à Saint-Gaudens 31 800 : Passion Grand Sud - Salon chasse et nature

13-14-15 juin 2025 à Lamotte-Beuvron 41 600 : Game Fair

5-6 juillet 2025 à Cayeux-sur-Mer 80 410 : Salon des Migrateurs

Les recettes conseillées à nos adhérents

Grives en cocotte aux olives noires et polenta pour 6 personnes		
Ingrédients : • 6 grives • 100 g de lard salé • 36 olives noires dénoyautées • 12 gousses d'ail • 50 g de beurre • Thym, laurier • Sel, poivre <i>Pour la polenta</i> • 70 g de semoule de maïs • 12,5 cl de lait • 12,5 cl d'eau • 30 g de beurre • 10 olives noires dénoyautées • Sel	Préparation : • Plonger le lard salé dans une casserole d'eau bouillante pendant 3 mn. Puis le retirer et le couper en dés • Plumer les grives sans les vider et leur replier les pattes en les croisant. Les faire colorer vivement au beurre dans une cocotte. • Puis ajouter les dés de lard, les olives noires dénoyautées, les gousses d'ail, le thym et le laurier <i>Pour la polenta</i> • Faire chauffer l'eau et le lait dans une casserole et incorporer le beurre en mélangeant. Verser alors la semoule de maïs en pluie. • Ajouter les olives noires préalablement hachées, le sel, bien mélanger et faire cuire pendant 25 mn sur feu moyen en remuant sans cesse. • Servir les grives accompagnées de la polenta	

Lu pour vous

Cette rubrique veut attirer l'attention de nos adhérents sur des articles parus dans des revues de chasse et portant sur le petit gibier



<i>Connaissance de la chasse N°583 :</i> • 170 000 Bécasses baguées <i>Connaissance de la chasse N°584 :</i> • Au canard en canoë sur la Loire <i>Revue Nationale de la Chasse N°926 :</i> • ACCA de Bidarray • Alouette au miroir • Grive, la bécassine de terre <i>Revue Nationale de la Chasse N°927 :</i> • L'ACCA de Lévignacq • La billebaude plurielle • Chasse en Vermandois • Canards et dérèglement climatique • Pantières des Pyrénées <i>Revue Nationale de la Chasse N°928</i> • L'ACCA de Brezons (Cantal) • La Palombe au jouquet • La chasse aux gluaux <i>Chasseur français N°1533</i> • Bécasses de montagne aux setters <i>Chasseur français N°1534</i> • ACCA chasses populaires • Mordorées endiablées <i>Chasseur français N°1535</i> • Les atouts du faisan vénéré • Oie cendrée dans le marais breton • Des haies à turdidés	<i>Planète chasse N°89</i> • Chasse du lièvre • Les mystères de la migration • Bien choisir ses munitions <i>Nos chasses N°782</i> • Réimplantation du faisan c'est possible • La reproduction du faisan <i>Nos chasses N°783</i> • Chasse traditionnelle à l'alouette • Le faisan de Colchide dans le Calvados <i>La Mordorée N°312</i> • Mise en œuvre du CPB et Chassadapt dans les départements <i>Bécasse Passion N°131</i> • Dans les Landes : des docks aux bois <i>Le journal des piégeurs N°136</i> • Programme vison d'Amérique • Piégeage du raton laveur • Le lapin de garenne dans le Loir-et-Cher
--	---

	Défendons la chasse	
<i>Artémis déesse de la chasse chez les Grecs</i>		<i>Diane déesse de la chasse chez les Romains</i>

Face aux attaques permanentes dont la chasse fait l'objet, l'association a décidé de publier dans chaque bulletin un article ou une interview ou une tribune défendant la chasse qui aura été publié ou diffusé dans les différents media.

Ces chiffres de la chasse que tout le monde ignore

D'APRES UN ARTICLE PARU SUR LE SITE DE CHASSE PASSION

Les chasseurs sont des acteurs engagés qui vivent la nature au quotidien et sont passionnés par les territoires sur lesquels ils vivent. Ils sont les premiers témoins des changements qui affectent les biotopes, la faune et la flore. Conscients de l'importance de préserver la biodiversité pour les générations futures, ils sont parmi les principaux artisans de l'aménagement des zones rurales et de la protection des écosystèmes. Alors que la perte de biodiversité et le changement climatique menace l'équilibre écologique de notre planète, découvrez le rôle des chasseurs pour combattre ces menaces.

Chaque année, les 650 000 chasseurs bénévoles avec le soutien de leur fédérations œuvrent inlassablement pour le bien être de la faune sauvage à travers de très nombreuses actions méconnues du grand public. Voici quelques chiffres qui montrent à quel point les chasseurs sont un des maillons essentiels de la biodiversité.

26 843 hectares de cultures faunistiques

Les Fédérations des chasseurs ont mis en place **26 843 hectares de cultures faunistiques et floristiques** en 2024 selon différents dispositifs réglementaires. Il s'agit de cultures dites intermédiaires, de cultures mellifères et de jachères environnementales. 6 559 contrats ont été passés entre les FDC et les acteurs du territoire dont les agriculteurs. Les chasseurs sont également un moteur de l'aménagement et de l'entretien des zones humides telles que mares, étangs et lacs en intervenant sur **12 980 hectares** depuis 2022.

670 km de haies

Les chasseurs sont des acteurs incontournables et reconnus de ces enjeux. En 2024, cette expertise se traduit concrètement par la plantation de **670 km de haies, buissons et arbres champêtres**, sans oublier l'entretien de ces linéaires.

Alors que le gouvernement a annoncé, en septembre 2023, un pacte en faveur de la haie dont la FNC est partenaire, cette dernière a pris l'initiative de s'engager encore plus loin vers la promotion de la haie auprès des collectivités et des citoyens.

1102 km de chemins ruraux réhabilités

Les chemins ruraux qui sont bordés de haies, d'arbres et de bosquets avec des bas-côtés enherbés sont des éléments essentiels du patrimoine rural. Ils abritent une flore et une faune diversifiée et constituent des réservoirs de biodiversité. Dans les communes, les chemins et les sentiers ruraux sont parfois les seuls éléments du paysage qui permettent de maintenir des corridors écologiques. Si leur rôle environnemental est indiscutable, ils ont également un rôle social important : les chemins ruraux sont les garants de l'accès du public à la nature.

La FNC est d'ailleurs à l'origine du projet « Ekosentia : chemins ruraux, cœur de biodiversité ». Ces chemins retrouvent une seconde vie grâce aux milliers de bénévoles que sont les chasseurs. **En 2024, 1 102 km de linéaires de chemins ruraux ont été réhabilités** et/ou entretenus dans ce cadre du projet Ekosentia.

Sites à consulter recommandés par l'association et applications à télécharger



Sites à consulter

Fédération Nationale des Chasseurs

<https://www.chasseurdefrance.com>

Office français de la biodiversité

<https://ofb.gouv.fr>

Fédération régionale des chasseurs de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

<https://chasseauvergnerhonealpes.com>

Centrale canine du bourbonnais

<https://www.centrale-canine.fr/societe-canine-du-bourbonnais>

Fédération départementale des chasseurs de l'Allier

<https://www.fdc03.chasseauvergnerhonealpes.com>

Louveterie de France et lieutenants de louveterie

www.louveterie.com

Union Nationale d'Association des Piégeurs Agréés de France

<https://www.unapaf.fr>

Bécassiers de France

<https://becassiersdefrance.com>

Fédération des associations de chasseurs aux chiens courants

<https://www.faccc.fr/>

<https://afaccc03.jimdofree.com/>
 Arc Chasse Loisir 03
<http://aclo3.free.fr/>
 ANCLATRA
www.anclatra.fr
 Fondation François Sommer
<https://fondationfrancoissommer.org>
 Chasse Passion
<https://www.chassepassion.net>
 Passion La Chasse
<https://www.passionlachasse.com>
 Le journal du chasseur
<https://journalduchasseur.fr>
 Actualités de la chasse et des chasseurs
<https://www.chassons.com>
 Airbnb des chasseurs
 En quête de territoire
<https://www.tuchassou.fr>
<https://www.journeedechasse.com>
 Suivi des actions en faveur de la biodiversité
<https://www.chasseurdefrance.com/agir/cynactions/>

Applications à télécharger et sites participatifs

CHASSADAPT	<i>voir bulletin N°1</i>
VIGIFAUNE	<i>voir bulletin N°2</i>
CITIQUE - SIGNALEMENT TIQUE	<i>voir bulletin N°3</i>
Béc@notes	<i>voir bulletin N°4</i>
VIGIFAUNE	<i>voir bulletin N°5</i>
MELCKONE :	<i>voir bulletin N°7</i>
SIRENE TECH :	<i>voir bulletin N°8</i>
SIGNALER DEGATS FAUNE SAUVAGE	<i>voir bulletin N°9</i>
CHASSE EN COURS :	<i>voir bulletin N°14</i>

Nos adhérents et nos lecteurs ont la parole

Vous souhaitez envoyer un message, donner une information, raconter une histoire, partager une expérience ayant trait au petit gibier, réagir aux articles de notre bulletin

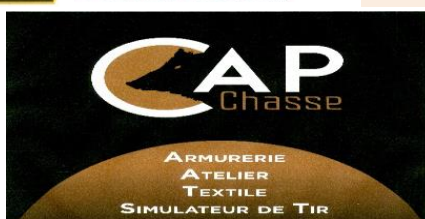
Envoyez-le sur notre adresse mël adcpgo3@orange.fr

.Après accord du conseil d'administration votre texte sera diffusé dans notre bulletin bimestriel.



Vous désirez obtenir un ancien numéro du bulletin de l'association, faites en la demande sur le mël de l'association adcpgo3@orange.fr

Ils soutiennent nos actions



CAP CHASSE - CAP ANIMAL
3C rue Millepertuis | 03400 YZEURE
04.70.47.38.20 | capchasse.moulins@gmail.com



En étant membre de notre association vous bénéficiez, sur présentation de votre carte d'adhérent à jour de l'année, d'une remise de 10% sur les cartouches pour le petit gibier et sur les vêtements chez les armuriers qui soutiennent nos actions

Vous voulez adhérer ou faire adhérer des amis

demandez des bulletins d'adhésion à Contact : adcpq03@orange.fr

